



COMMUNE DE RAINVILLE

Compte-rendu des conseils municipaux des 27 janvier, 20 mars et 21 avril 2026

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Patrice NOVIANT - Maire, aux dates précisées ci-dessus.

Conseillers : Monsieur David MARINNE – 1^{er} adjoint,
Madame Martine GAMBONE – 2^{ème} adjoint
Mesdames Doriane CLAUDE Sandra LEBLOND, Christine POURCELOT et Nathalie REGNIERE, conseillères
Messieurs Benjamin GODFROY, Pascal GONY, Christophe HARMAND et Bertrand PETIT, conseillers

Réunion du 27 janvier 2026

Pouvoir(s) : Mme Christelle GONY : pouvoir à Madame Christine POURCELOT

Achat d'une parcelle de bois

Suite à une procédure de changement de propriétaire, une parcelle de bois située au lieu-dit "La Roppe", jouxtant la forêt communale et d'une superficie de 33 ares, a fait l'objet d'un droit de préemption par le conseil municipal.

Après délibération, cette acquisition a été réalisée pour un montant de **1 056,00 €**.

Réunion du 20 mars 2026

Pouvoir(s) : M Pascal GONY à Madame Sandra LEBLOND, Madame Doriane CLAUDE à M Christophe HARMAND

Mise en place du conseil municipal

Ont été élus :

- Maire : Monsieur Patrice NOVIANT 10 voix pour, 1 abstention
- 1^{er} adjoint : Monsieur David MARINNE 10 voix pour, 1 abstention
- 2^{ème} adjoint : Madame Martine GAMBONE 10 voix pour, 1 abstention

Délégués syndicat et commissions

SDEV : Martine GAMBONE

SMIC : Martine GAMBONE

SIEVX : Titulaire : Christophe HARMAND
Suppléant : David MARINNE

SIVU : Titulaire : Patrice NOVIANT – Christine POURCELOT – Nathalie REGNIERE
Suppléant : Doriane CLAUDE – Sandra LEBLOND

Commission appel d'offre :

Titulaire : Christophe HARMAND – Bertrand PETIT – David MARINNE

Suppléant : Pascal GONY – Benjamin GODFROY – Martine GAMBONE

Commission bois :

David MARINNE - Bertrand PETIT - Christophe HARMAND - Pascal GONY –
Nathalie REGNIERE

Commission travaux :

Christophe HARMAND - Martine GAMBONE – Sandra LEBLOND - Pascal GONY –
Benjamin GODFROY - Bertrand PETIT

Correspondant défense : Benjamin GODFROY

Réunion du 21 avril 2026

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin GODFROY

Pouvoir(s) : Madame Sandra LEBLOND à M Pascal GONY

Le conseil de ce jour a été en grande partie consacré au budget de la commune (recettes et dépenses d'investissement et de fonctionnement).

Approbation du compte administratif et de gestion pour 2025. L'excédent est de 60 072,69 € pour le budget de la commune et de 6 226,63 € pour le budget assainissement.

Budget de la commune pour l'année 2026 :

Section de fonctionnement :	335 964,38 €
Section d'investissement :	141 300,00 €

Budget assainissement pour l'année 2026 :

Section de fonctionnement :	56 286,35 €
Section d'investissement :	34 026,39 €

Le taux des taxes reste inchangé pour la part communale :

Pour rappel : foncier bâti : 36,22 %.
foncier non bâti : 23,51 %

Parcelle bois de Saint-Jean

Les frênes et les hêtres de la parcelle 16 présentent un état sanitaire dégradé, certains étant déjà secs. Afin de préserver leur valeur marchande, il a été décidé de procéder à leur abattage.

Initialement prévue en 2025, cette opération n'avait pu être réalisée en raison des conditions météorologiques.

Compte tenu du risque de baisse du cours du bois, l'exploitation sera engagée très prochainement.

Pour faciliter le stockage des grumes et des houppiers (destinés au bois énergie et au bois d'industrie), une aire de retournement pour les camions sera aménagée dans le prolongement du parking situé en contrebas du bois de Saint-Jean.

Ces travaux sont confiés à l'entreprise **Sébastien BARDOT** de Saint-Paul.

⚠ Durant toute la durée de l'exploitation (abattage et débardage), l'accès au site sera strictement interdit au public.

Frelon asiatique

Le frelon asiatique, espèce invasive originaire d'Asie, est de plus en plus présent sur le territoire. Il constitue une menace importante pour les abeilles, notamment en été et en automne.

De février à juin : formation de nids primaires (taille d'une balle de golf), souvent sous abris, gouttières ou coffrets.

En été : développement de nids secondaires pouvant contenir plusieurs centaines à milliers d'individus, généralement situés en hauteur dans les arbres.

Afin de lutter contre cette prolifération, la commune a acquis des pièges, dont **trois sont actuellement en service**.

👉 Il est demandé à la population de signaler en mairie tout nid repéré.

Tracteur communal

Le tracteur communal nécessitant des réparations importantes, le conseil municipal a décidé son remplacement par un modèle neuf, plus puissant (**25 CV**) et de gabarit supérieur.

Il sera équipé :

- d'une tondeuse arrière de finition (3 lames, largeur 1,20 m),
- d'un gyrobroyeur de 1,20 m pour l'entretien des accotements.

Travaux – Allée des Vergers et rue du Chêne (côté cimetière)

Les demandes de subventions, refusées l'an passé, ont été déposées à nouveau cette année.

En cas d'acceptation, les travaux seront reportés au début de l'année prochaine en raison de la forte hausse du coût de l'enrobé, actuellement environ doublé par rapport au devis initial.

Plaques de rues

Les plaques de rues seront prochainement remplacées. Elles seront de couleur marron et porteront le blason de la commune.

La réalisation a été confiée à l'entreprise **Rémi EULRY** de Neufchâteau.

Commémoration du 8 mai 1945

En partenariat avec l'association *United States Véhicules Vosges 44* (familles BISVAL / LAURENT), une cérémonie est organisée le **8 mai à 16h30 à Rainville**.

Programme :

- 16h20 : mise en place des porte-drapeaux et véhicules
- 16h30 : rassemblement devant la mairie (rue du Han)
- 16h40 : défilé vers le monument aux morts
- 16h45 : cérémonie
- 17h00 : vin d'honneur à la salle polyvalente

👉 Toute la population est invitée à participer.

Rappel – Horaires de tonte

Arrêté préfectoral du 5 juillet 1993 :

Afin de préserver la tranquillité de chacun, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore doivent être effectués aux horaires autorisés pour les travaux bruyants :

Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 19h30

Samedi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 19h00

Dimanche et jours fériés : 10h00 – 12h00

La Mairie sera fermée **les samedis 2 et 9 mai 2026**.